

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 05/05/2021

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

CONSEIL SYNDICAL DU 13 AVRIL 2021

2021-022 – CHARTE PAYS D'ARLES ACCUEIL RESPONSABLE

Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Présents	Suppléants	Procurations	Absents	
17	0	1	7	18 POUR

La séance s'est tenue en présentiel et en visio-conférence, en application de la délibération du 30 novembre 2020 déterminant les règles d'organisation d'une séance de l'assemblée délibérante en visio-conférence.

Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT (en visio), Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL (visio), Monsieur Jean-Michel JALABET (visio),

CCVBA : Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Hervé CHERUBINI,

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN (en visio), Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE,

Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Madame Françoise FAVIER, Madame Laurie PONS

TPA : Monsieur Max GILLES, Monsieur Yves PICARDA,

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Monsieur Bernard WIBAUX,

Procurations : Monsieur Fabien BOUILLARD à Monsieur Lucien LIMOUSIN

.....

Rapporteur : Madame Anne PONIATOWSKI

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



CONSEIL SYNDICAL DU 13 AVRIL 2021

2021-022 – CHARTE PAYS D'ARLES ACCUEIL RESPONSABLE

Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Présents	Suppléants	Procurations	Absents	
17	0	1	7	18 POUR

La séance s'est tenue en présentiel et en visio-conférence, en application de la délibération du 30 novembre 2020 déterminant les règles d'organisation d'une séance de l'assemblée délibérante en visio-conférence.

Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT (en visio), Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL (visio), Monsieur Jean-Michel JALABET (visio).

CCVBA : Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Hervé CHERUBINI,

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN (en visio), Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE,

Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Madame Françoise FAVIER, Madame Laurie PONS

TPA : Monsieur Max GILLES, Monsieur Yves PICARDA,

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Monsieur Bernard WIBAUX,

Procurations : Monsieur Fabien BOUILLARD à Monsieur Lucien LIMOUSIN

o_o

Rapporteur : Madame Anne PONIATOWSKI

La crise COVID impose aux établissements accueillant du public (hôtels, restaurants, commerces, services) d'intégrer de nouvelles règles et attitudes professionnelles, en vue d'assurer la sécurité de leurs clients. Cette responsabilisation doit s'accompagner de dispositifs de qualification et de communication, pour garantir et rendre visible l'engagement des professionnels.

Le PETR participe à une réflexion partenariale engagée depuis plusieurs mois à l'initiative de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie, afin de mettre à disposition des professionnels du Pays d'Arles une charte d'engagement et de proposer des formations pour intégrer les évolutions de normes et dans la relation client. La première phase d'expérimentation sera réalisée avec les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration, et rapidement étendue, avec l'appui des organismes professionnels, à d'autres secteurs.

Le PETR intervient en tant que facilitateur et contributeur du projet, aux côtés de la CCI du Pays d'Arles et de la CMAR ; les principaux acteurs économiques concernés sont progressivement associés à la démarche. Territoire de référence de l'opération, le PETR est appelé à financer et réaliser divers outils d'information et de communication, dans le cadre de la mission attractivité.

Les modalités de mise en œuvre sont en cours de définition pour apporter la réponse la plus pertinente et adaptée aux enjeux des professionnels. Ce dispositif pourra constituer une première approche pour travailler collectivement sur différentes dimensions de l'hospitalité territoriale.

Je vous propose mes chefs collègues de bien vouloir,

- 1 - CONFIRMER**, l'engagement du PETR dans cette action partenariale ;
- 2 - AUTORISER**, Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,
- 3 - PRÉCISER** que les crédits nécessaires à cette action sont ouverts au budget de l'exercice 2021.

La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président

